Place publique

l'Ecuellois

Bulletin d'Informations de la Municipalité et des Associations représentatives

N° 12 AVRIL 2002

Spécial Budget 2002

Edito

Si pour la majorité des Français, le mois de mars est annonciateur du Printemps, pour les Ecuellois, mars annonce surtout l'abouissement des travaux financiers.
C'est en effet avant le 31 mars de chaque année que les communes doivent voter leur budget connu par l'administration sous le nom de "budget primitif".
Ce budget qui, voté par les Conseillers, est un acte majeur, incontournable, va régir la vie de la commune pendant un an.
Ce "B.P." se décompose en deux volets :
- le premier concerne le fonctionnement et premier sert à faire vivre la commune au jour le jour ; le second sert au financement des grandes réalisations décidées par le Conseil municipal et qui peuvent s'étaler sur plusieurs années.

En Fonctionnement, l'Etat nous prive de plusieurs centaines de milliers de francs de subventions pour les transports scolaires. Afin de palier ce manque, la Municipalité s'est résolument tournée vers l'adhésion au nouveau Bassin de transport avec le Syndicat Mixte Rhône-Saône. Cette adhésion a-t-il semblé, la meilleure solution et nombre de jeunes voyagent plus nombreux et plus longtemps.
Si les avis sont partagés sur la pertinence des 35 heures, nous avons fait face en modifiant à la hausse certains horaires des employés communaux afin d'assurer une meilleure qualité possible du service communal.
Enfin comme tout un chacun, nous avons fait face à une inflation d'un peu moins de 2%.

En investissement, priorité a été donnée, et cela semble normal, aux réalisations en cours (contrat triennal de voirie, extension du cimetière, aménagement du bourg associées au renouvellement de certains matériels nécessaires à l'entretien courant.
Dans cet exercice difficile qu'est la construction d'un budget, ce qui varie le moins, hélas, ce sont les dotations de l'Etat, l'emprunt, l'impôt et les subventions sont les seules voies à explorer.
Le résultat final de ce "cocktail" débouche sur une augmentation de 10% des impôts.
Le produit attendu de cette augmentation ne couvrira que 50% de la dépense supplémentaire : le reste se devait et est englobé dans le budget général.

Voilà en quelques lignes résumé les réunions des diverses commissions et les nombreuses heures passées à chiffrer certaines dépenses (tout ne peut se faire) et apporter une cohérence à l'ensemble.
Ce "Spécial Budget" de l'Ecuellois se veut pédagogique pour le rendre plus accessible à tous et j'espère que cela aidera dans la compréhension de cet exercice de style qu'est le budget.

Je remercie le service administratif de s'être investi dans ce qui tuit et tous les conseillers municipaux pour leur participation active à l'v budget.

Financièrement vôtre.

Jacques Maréchal

BUDGET 2002

Le budget d'une commune, tout comme le budget de chaque ménage, n'est pas toujours facile à établir. Les projets sont présents et bien au-delà des possibilités budgétaires de la commune : des choix inévitables sont nécessaires.
L'établissement d'un budget a un rôle majeur d'orientation des investissements à venir, de la politique locale adoptée par l'équipe municipale en place afin de répondre, autant que faire se peut, aux objectifs qu'elle souhaite atteindre. Mais tout n'est pas le simple, il faut aussi intégrer les imprévisibles, les innombrables "dépenses imprévues" qui jalonnent une année budgétaire.

Présentation du budget

Deux grandes sections composent un budget communal : la section "fonctionnement" et la section "investissement" avec chacune ses dépenses et ses recettes.

Afin de rendre la présentation du budget communale compréhensible à tous, nous allons, dans un premier temps, identifier les différentes parties du budget communal en le comparant avec un budget familial

	BUDGET D'UN MENAGE	BUDGET COMMUNAL
Dépenses de fonctionnement	Loyer, alimentation, impôts, chauffage, eau, téléphone, assurances, remboursement des intérêts des emprunts, etc.	Salaires du personnel communal, entretien des bâtiments et des voies, frais des véhicules municipaux, frais de fonctionnement des écoles, du restaurant scolaire, entretien courant des locaux, subventions aux associations, électricité, eau, chauffage, fonctionnement, assurances, téléphone, etc. autofinancement (versé en recette d'investissement) et le remboursement des intérêts de la dette.
Recettes de fonctionnement	Salaires, rentes, revenus fonciers ou financiers, allocations, aides diverses (par ex. bon d'achat, de réduction), etc.	Impôts (taxe d'habitation, fonciers bâtis, non bâtis, taxe professionnelle), recette des services (cantine, garderie, étude, garderie), dotations de l'Etat, subventions de fonctionnement, loyers perçus.
Dépenses d'investissement	Construction ou achat d'un logement, achat de meubles, d'un ordinateur, d'une télévision, etc. et le remboursement du capital des emprunts	Constructions nouvelles (routes, école, etc.), rénovation du patrimoine communal, remboursement du capital de la dette.
Recettes d'investissement	Économie, épargne, aides diverses (pour l'achat d'une maison, par ex.), emprunts	Autofinancement (reversement de l'excédent de la section de fonctionnement), subventions et dotations reçues, remboursement de la TVA des investissements effectuées, Taxe locale d'équipement (TLE), emprunts nouveaux.

Résultat	Solde des économies de l'année (qui peuvent être placées)	Résultat de clôture (qui ne peut être placé mais qui servira à financer en partie le budget suivant)

Préparation du budget

La préparation de ce premier budget de la nouvelle municipalité a dû un formidable travail d'équipe. Certes, c'est encore un budget de transition, mais déjà les grandes orientations définies sont perceptibles.

Les différentes commissions, en collaboration avec les différents services et travaux, ont fait "du bon boulot". Elles ont dressé leurs priorités. Ainsi, les grands engagements budgétaires se dessinent pour les prochaines années.

Cette "lisibilité" est portieuse et permet d'instaurer une discipline budgétaire ainsi que de mettre en balance entre la modernisation du patrimoine municipal et la préparation, à terme, d'un nouveau programme triennal de voirie.

La commission "Finances" a établi, sur les recommandations de Jacques Maréchal, le stratégie budgétaire et effectué les choix difficiles (le "sale boulot", le plus compliqué mais aussi le plus nécessaire). Ceux-ci ont été opérés successivement sur les deux parties qui composent le budget : le fonctionnement et l'investissement.

La mise en forme, les ajustements entre les chapitres, les affectations dans les bonnes imputations -les travaux les plus importants- ont été opérés par Jean-Pierre Anquet, secrétaire généralé, et Maryse Cahart, secrétaire à la comptabilité municipale.

LE BUDGET 2002 PAR LES CHIFFRES

On va le découvrir ensemble au fur et à mesure de ces lignes ; on n'oubliera pas que le budget, c'est des chiffres (qui n'apporte pas beaucoup d'intérêt) mais dans les grands chapitres qui composent ce budget.

Le budget doit impérativement s'équilibrer en dépenses et en recettes (il est interdit aux communes de recourir, comme l'Etat peut le faire, aux déficits)

à 1 734 036 euros pour les dépenses de fonctionnement

à 1 049 765 euros pour l'investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 734 036 euros

Les dépenses de fonctionnement se composent essentiellement des grandes lignes suivantes :

A : Charges à caractère général : 406 600 euros

B : Charges de personnel : 818 200 euros

C : Dépenses imprévues de Fonctionnement : 3 500 euros

D : Virement à la section investissement : *Fonctionnement peut aider le dépenses d'investissement* 184 142 euros

E : Autres charges de gestion courante : 184 415 euros

F : Charges financières : 103 400 euros

G : Charges exceptionnelles : 8 350 euros

H : Dotations aux amortissements : 25 229 euros

Ce représentation graphique s'agrès permet d'apprécier le "poids" des différents postes budgétaires de fonctionnement :

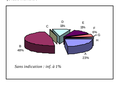

Les nouvelles dépenses de fonctionnement : ces dépenses qui ont été inscrites au budget résultent de décisions gouvernementales anciennes ou récentes.
Il n'est pas ici de commenter le "bien fondé" de ces décisions et chacun se forgera sa propre opinion en fonction de sa sensibilité politique.
Inscrire ces dépenses supplémentaires au budget implique un acte volontariste de la Municipalité.

à Participation à l'équilibre du budget du réseau de bassin pour la carte IMAGINE'R

Prendre en charge près de 25.000 euros (163.020 F) pour financer la Carte IMAGINE'R permet entre autres de maintenir un réseau de transport sur le bassin sud Seine et Marne avec des rotations de bus régulières toute l'année (avec en outre la possibilité pour les possesseurs de la carte de se rendre sur tout le bassin). Cette participation, cette participation sera, dans les prochaines années, inversement proportionnelle à la fréquentation des utilisateurs.

On aurait pu ne pas vouloir être adhérent à un réseau de service de transport sur les communes environnantes (arrêtes sur les communes, chacun se débrouille à la gare, au collège, au lycée par ses propres moyens.

à Augmentation des charges de personnel :

Il est vrai que l'on retrouvera ce même engagement municipal dans l'application des 35 heures avec son impact sur les charges de personnel.

On aurait très bien pu réduire les services communaux en n'embauchant pas. On a pu en avoir un aperçu lorsque pendant la période transitoire de mise en place, le nettoyage du gymnase a été "oublié". Que n'a t'on entendu en Mairie !

On aurait pu aussi limiter les prestations de nettoyage de voirie et d'entretien des espaces verts : chacun n'a t'il pas quelque chose à dire sur l'entretenir le trottoir devant sa propriété ?

Nombres de décisions ont été prises afin de simplifier et d'améliorer la vie de chacun. Mais dans notre "bas monde" chaque chose a un coût et chacun doit y retrouver une certaine aisance.

à Les efforts affichés :

- Soutien exceptionnel aux projets d'école en augmentant de 40% la ligne budgétaire consacrée aux subvention depuis 5 ans ! (voir article dans l'Ecuellois n°11 d'avril 2002)
- Subventions aux associations : mise en avant de la différenciation entre la subvention de fonctionnement acquise et les subventions exceptionnelles versées à des projets spécifiques sont analysées.
- La mise en place du vaste programme de modernisation et d'entretien du patrimoine municipal.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 1 734 036 euros

Les recettes sont couvertes par l'excédent de l'année précédente, les subventions diverses et... vos impôts.

Les recettes de fonctionnement se composent essentiellement des grandes lignes suivantes :

J : Atténuations de charges : 74 550 euros
K : Produits et services : 56 170 euros
L : Impôts (TH, TFB, etc.) et taxes diverses : 838 644 euros
M : Dotations et participations : 746 036 euros
N : Autres produits de gestion courantes : 18 000 euros
P : Produits exceptionnels et financiers : 1 000 euros

Représentation graphique permettant de visualiser les recettes de fonctionnement

Sans indication : inférieur à 1 %

A savoir : Vos impôts (inclus dans le repère 1) se montent par 42% des dépenses de fonctionnement de la commune.
Montant estimé 2002 : 783 000 euros.

INVESTISSEMENT

Quoiqu'on puisse en penser, la commune est un "système actif".

Tout comme les entreprises ou les ménages, elle a des périodes d'expansion puis des moments de consolidation (phase des dépenses d'investissement) qui sont inévitablement nécessaires.

En investissement, il est pratiquement impossible de programmer une évolution constante (linéaire) des dépenses, tout est donc affaire de choix et de priorité qui sont le propre de la décision politique.

Dépenses d'investissement

Dépenses : 1 049 760 euros

Les dépenses d'investissement se composent essentiellement des grandes lignes suivantes :

Q : Remboursement d'emprunts : 213 790 euros

R : Immobilisations incorporelles : (Etud. d'environ. de coordination, etc.) 39 200 euros

S : Immobilisations corporelles : 529 470 euros

T : Immobilisations en cours : (Intervention sur le Patrimoine) 267 300 euros

Visualisation graphique des engagements en investissement :

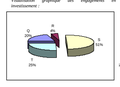

De lourdes charges à assurer en 2002 :

- La RD 218 : fin de ce programme
- Extension du groupe scolaire de Rambouillet avec la création de nouvelles classes et d'une salle socio-éducative
- La dernière tranche du triennal de voirie avec la réfection de la rue du Paradis.

Recettes de d'investissement

Recettes : 1 049 760 euros

Les recettes d'investissement se composent essentiellement des grandes lignes suivantes :

U : Virement section de Fonctionnement : 184 142 euros

V : Dotations fonds divers de réserve : 57 000 euros

W : Subventions d'investissement : 268 000 euros

X : Emprunt et dette assimilée : 511 298 euros

Y : Répartition de charge : 25 229 euros

Graphique représentatif de ces recettes d'investissement :

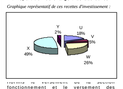

L'excédent de fonctionnement du budget fonctionnement et la versement des diverses subventions liées aux différents travaux d'investissement ne suffisent pas et été nécessaires pour équilibrer le budget. Ils servent à financer les investissement "lourds" de la voirie et de l'extension du groupe scolaire.

- un emprunt de 305 000 euros à 4.96% sur 20 ans pour financer le plan triennal

de voirie;

- un emprunt de 305 000 euros à 4,96% sur 30 ans pour financer l'extension du groupe scolaire.

Contrairement à ce l'on peut penser, ces nouveaux emprunts ne vont pas alourdir la dette. Le montant de la ligne "charge d'emprunt pour 2002" (remboursement annuel) correspond à l'annuité de la nouvelle demande de financement.

La dette par habitant d'Ecuelles est de 640 euros (elle était de 725 euros en 1999 et 1998).
La moyenne nationale, en 2001, pour les communes de 2000 à 5000 habitants, était de 725 euros par habitant (Source : Analyse financière 2001 - Ministère des Finances).

L'effort demandé à chacun :

À AUGMENTATION DES TAUX DE 6%

On ne va pas se dédouaner en vous disant que les taux n'ont pas augmenté depuis 4 ans (pourtant, c'est vrai !). Nous assumons cette responsabilité et nous apporterons les motifs qui nous ont conduits à cette augmentation.

Il faut d'ores et déjà savoir que cette augmentation ne compensera pas les charges supplémentaires dues au désengagement de l'Etat que la commune doit supporter (hors triennal de voirie et extension de l'école) : le budget va en absorber la moitié.

Cela va donc impliquer une vitesse moins importante d'entretien, de modernisation et de réhabilitation du patrimoine communal. C'est notre choix : il eût été déraisonnable de vous imposer une pression fiscale plus importante.

Les différents taux des taxes appliquées en 2002 :

Taxe "Habitation" (TH) de 10.69% à 11.33%

Taxe "Foncier Bâti" (TFB) : de 6.86% à 7.27%

Taxe "Foncier Non Bâti" (TNB) : de 60.06% à 63.66%

Taxe "Professionnelle" (TP) : de 6.08% à 6.44%

Pour information :
Au niveau national, les principaux taux sont :

TH - 13.56%	TFB - 17.05%	TP - 14.85%

Comparativement, on s'aperçoit que les taux appliqués à Ecuelles sont modérément bas.

IMPACT SUR LE MONTANT DE VOS IMPOTS (PART COMMUNALE) :

Calcul avec 2 bases représentatives sur la commune (vous pouvez connaître votre base en consultant votre feuille de taxe d'habitation et taxe foncière. (Attention les bases des ménages et taxes ne sont pas cumulables).

TAXE D'HABITATION

Simulation 1 : base 9 000 en 2001

Année	2001	2002	Variation Part communale
Base	9000	9090	+ 90
Taux	10.69%	11.33%	+ 6%
Montant	147 € *963 F*	157 € *1030 F*	**+ 10 €**

Simulation 2 : base 19 000 en 2001

Année	2001	2002	Variation Part communale
Base	19 000	19 190	+ 190
Taux	10.69%	11.33%	+ 6%
Montant	310 € *2031 F*	331 € *2174 F*	**+ 22 €**

TAXE "FONCIER BATI"

Simulation 1 : base 6 000 en 2001

Année	2001	2002	Variation Part communale
Base	6000	6060	+ 60

Taux	6,86%	7,27%	+ 6%
Montant	67 € (7 F)	67 € (7 F)	**= 4 €**

Simulation 1 – base 12 000 en 2001

Année	2001	2002	Variation par commune
Base	12 000	12 120	+120
Taux	6,86%	7,27%	+ 6%
Montant	823 € (5 F)	881 € (5 F)	**= 58 €**

Les calculs pour la TPNB et la TP sont identiques. Il vous suffira de reprendre vos feuilles de l'année 2001 et de faire la simulation avec les taux indiqués.

LA REPRESENTATION DES IMPOTS DANS LE BUDGET DE LA COMMUNE

Vos impôts (TH, TPB, TPNB et TP) – hormis ceux des "locaux industriels et usines-vitrines"- sont estimés pour 2002 à 783 000 euros.

Cette somme représente 45% du budget de fonctionnement mais ne couvre, cette année, que 28% du budget total de la commune (fonctionnement + investissement).

GESTION ANALYTIQUE

La Commission "Finances" a souhaité la mise en place en 2002 une gestion analytique des comptes communaux.

Cela signifie que le budget communal a été scindé en 10 postes budgétaires représentantts : écoles, bâtiments communaux, voirie, espaces verts, administration générale, véhicules (hors bus scolaire), aides sociales, associations, communication, divers. Une sous répartition permettra un "maillage" plus fin de ces découpages.

Cette nouveau type de gestion qui vient en complément du système officiel actuel, nous permettra une meilleure lisibilité de notre budget en quantifiant les différents postes budgétaires et aidera le Conseil municipal dans ses orientations politiques.

Interview : "Commission "Finances" et Commune"

En matière d'investissement, la commune a reconquis des marges de manœuvres budgétaires qui vont lui permettre de financer de manière équilibrée les investissements futurs. Ainsi après des engagements importants durant ces 3 dernières années, la commune va prendre une "respiration", avant d'entamer un nouveau plan triennal de voirie.

En matière de fonctionnement, c'est aussi un budget que l'on peut qualifier de "gagnant/gagnant". Il favorise les transports en commun, les services rendus par le personnel municipal. C'est un budget qui soutient aussi les associations : "poumon social" d'Ecuelles- et les écoles.

Bien que la municipalité prenne en charge une grande partie des dépenses supplémentaires, l'effort demandé à chacun correspondra principalement à garantir certains services dont vous bénéficiez et qui étaient auparavant financés directement par l'Etat.

Avec la mise en place de la comptabilité analytique, notre budget sera plutôt

> les travaux engagés et prévoit déjà les patrimoine municipal.

"qualitatif" et permettra une appréciation plus affinée des différentes affectations budgétaires. Il vient en complément à la présentation actuelle, c'est à dire très "administrativement comptable".

Page suivante : Les subventions versées aux différentes associations

SUBVENTIONS MUNICIPALES		subvention 2001		demande 2002	PROPOSITION 2002 subvention fonctionnement	PROPOSITION 2002 subvention exceptionnelle		
ARDCS	Subvention communale de fonctionnement	140 000 FRF	21 341 €	33 918 €	**18 873 €**		140 071 FRF	2.30%
	Subvention exceptionnelle local cancéi (*)	10 000 FRF	1 524 €	3 050 €		**3 050 €**	20 007 FRF	100.07%
	Subvention exceptionnelle (B et C)	0 FRF	0 €	500 €		**0 €**	0 FRF	0.00%
Comité des Fêtes	Subvention communale de fonctionnement	55 000 FRF	8 384 €	8 420 €	**4 550 €**		30 147 FRF	1.38%
	Subvention exceptionnelle fonctionnement (*)					**2 000 €**	13 122 FRF	
	Subvention exceptionnelle journée cyclisme (*)					**1 000 €**	6 561 FRF	
Anciens Combattants	Subvention communale de fonctionnement	3 500 FRF	534 €		**534 €**		3 503 FRF	0.00%
FNACA	Subvention communale de fonctionnement	700 FRF	107 €		**113 €**		741 FRF	3.50%
	Subvention exceptionnelle Drapeau (*)			178 €		**178 €**	1 168 FRF	
Canton de l'Ecouis	Subvention communale de fonctionnement	6 300 FRF	1 296 €		**1 325 €**		8 691 FRF	2.22%
CCAS personnel communal	Subvention communale	21 200 FRF	3 231 €	3 916 €	**3 231 €**		21 193 FRF	3.37%
	Subvention exceptionnelle (*)					**300 €**	1 968 FRF	9.35%
ADMR	Subvention communale	1 500 FRF	229 €	230 €	**230 €**		1 509 FRF	0.66%
Aide à toute	Subvention communale	1 500 FRF	229 €		**229 €**		1 502 FRF	0.00%
RASCA	Subvention communale	750 FRF	114 €		**77 €**		505 FRF	0.00%
Société de tir	Subvention communale de fonctionnement	3 000 FRF	457 €		**457 €**		2 997 FRF	1.67%
	Subvention exceptionnelle	3 000 FRF	457 €				0 FRF	
Secours populaire	Subvention communale	3 000 FRF	457 €		**457 €**		2 997 FRF	1.67%
Secours catholique	Subvention communale	1 500 FRF	229 €	540 €	**213 €**		1 398 FRF	1.90%
Sylla Dago	Subvention communale	500 FRF	76 €		**0 €**	Crédit épu.	0 FRF	
Commissariat de Police	Subvention communale	500 FRF	76 €	762 €	**76 €**		500 FRF	1.67%
Mutuelle de la Résistance	Subvention communale	500 FRF	76 €		**77 €**		505 FRF	1.32%
Mémoire de la Résistance	Subvention communale	750 FRF	114 €		**114 €**		744 FRF	0.88%
Association des Anciens	Subvention communale	3 500 FRF	457 €		**473 €**		3 102 FRF	3.71%
Sapeurs	Subvention communale	2 500 FRF	381 €			**311 €**	2 039 FRF	-12.70%
					32 266 €	6 314 €		
		290 000 FRF	39 212 €			41 550 €	269 942 FRF	7.00%
						46 864 €	304 616 FRF	

(*) subvention versée si réalisation

Subvention prévue au BP